

N°2024/185

Nouméa, le 13 septembre 2024

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES GÉNÉRALE ET PROVINCIALE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2024

Comme chaque année, tous les Nouméens majeurs sont invités à vérifier leur inscription sur les listes électorales, à mettre à jour l'adresse de leur domicile ou à procéder à leur inscription avant le 31 décembre 2024 pour pouvoir participer aux scrutins organisés en 2025.

Toute demande d'inscription arrivée après le 31 décembre 2024 ne pourra pas être prise en compte pour l'année 2025.

COMMENT VÉRIFIER SON INSCRIPTION ?



Vous pouvez vérifier en quelques clics votre inscription sur les listes électorales, l'adresse enregistrée à votre nom et le lieu de vote correspondant sur le site electeur-nc.fr

ATTENTION !

- Il est important que les adresses des électeurs correspondent à leur inscription dans le bureau de vote de leur secteur.
- Tout changement d'adresse des électeurs doit être signalé en mairie **avant le 31 décembre 2024**.

IMPORTANT

Un toilettage des listes électorales doit être effectué et les électeurs dont l'adresse ne correspond pas au domicile sont susceptibles d'être radiés.

N'attendez pas le dernier moment pour déclarer votre changement d'adresse de domicile.

EN CAS DE CHANGEMENT DE DOMICILE

Si vous avez déménagé depuis votre inscription, il est important de déclarer votre changement d'adresse :

- à l'hôtel de ville de Nouméa si vous avez déménagé au sein de la commune ;
- à la mairie de votre nouvelle commune si vous n'habitez plus à Nouméa.

→ Munissez-vous d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, d'électricité, attestation de résidence fiscale par exemple) et de votre passeport ou carte d'identité en cours de validité.

SI VOUS N'ÊTES PAS ENCORE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE GÉNÉRALE, VOICI CE QU'IL FAUT FAIRE :

1 - Pour constituer votre dossier, il vous faut :

- **un passeport ou une carte nationale d'identité** en cours de validité. En cas de changement de statut matrimonial, fournir également une copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois ;
- **un justificatif de domicile** (facture d'électricité, d'eau ou de téléphone) accompagné, si la facture n'est pas à votre nom, d'une attestation d'hébergement et d'une copie de la pièce d'identité du logeur ;
- en cas de demande par courriel : **un formulaire de demande d'inscription** téléchargeable sur [noumea.nc/mes-demarches/elections](https://www.noumea.nc/mes-demarches/elections)

2 - Adressez ensuite votre dossier à la mairie de Nouméa

- sur place, à l'hôtel de ville, 16 rue du Général Mangin, du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30
- en ligne, en vous rendant sur le site de la ville : <https://www.noumea.nc/noumea-citoyenne/elections>
- par e-mail à l'adresse suivante : vie.citoyenne@ville-noumea.nc

POUR VOUS INSCRIRE SUR LA LISTE SPÉCIALE PROVINCIALE

Il faut d'abord être inscrit sur la liste générale (voir ci-dessus), et compléter en plus le formulaire disponible ici :

<https://www.noumea.nc/noumea-pratique/mes-demarches/demande-inscription-listes-electorales>

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30 auprès du bureau des élections, hôtel de ville, 16 rue du Général Mangin, ou par téléphone au 27 31 15 ou par e-mail :

vie.citoyenne@ville-noumea.nc